

PRINCIPES ETHIQUES ET DE CONDUITE STEF

1

Respect des lois et des réglementations

Les entreprises du Groupe et leurs salariés doivent respecter en permanence les lois et règlements applicables et ce, dans tous les pays d'implantation

2

Une Politique sociale respectueuse des droits et du développement des collaborateurs

Le groupe STEF développe une démarche :

- de protection de la santé et la sécurité de ses collaborateurs
- de diversité et en faveur de l'égalité professionnelle
- d'accompagnement des salariés dans la gestion de leur carrière
- de dialogue social

3

Respect de l'environnement

STEF mène une politique active pour réduire l'impact de ses activités sur l'environnement :

- optimisation énergétique des équipements et bâtiments
- développement de solutions performantes et durables
- mise œuvre de pratiques citoyennes afin de réduire les consommations d'énergie

4

Protection des biens et des ressources

Le Groupe a mis en place des procédures pour la protection des biens et des ressources de l'entreprise :

- maintenance et sécurisation des biens et équipements
- règles de contrôle interne en matière d'engagement des dépenses

Le Groupe a édicté des Valeurs d'entreprise qui sont rassemblées autour de la marque STEF

5

Transparence des relations commerciales

Le Groupe s'engage à respecter des pratiques commerciales loyales et transparentes avec ses parties prenantes – des procédures internes permettant une sélection loyale de ses prestataires et partenaires sont en place

6

Protection des données et des informations

Le Groupe respecte la confidentialité des échanges avec ses partenaires commerciaux et ses autres parties prenantes

Les savoir-faire, droits de propriété industrielle, logiciels de l'entreprise ne peuvent être utilisés en dehors de leur cadre

6

Lutte contre la corruption

Le Groupe refuse toute forme de corruption ou de trafic d'influence. Des procédures internes permettent de prévenir les risques de corruption, de conflits d'intérêt ou de trafic d'influence

Le Groupe a diffusé dans son organisation une Charte éthique et de Conduite des affaires

7

Participation des collaborateurs au respect des principes éthiques

Chaque collaborateur s'engage à respecter les règles d'action et de comportement associées à ces principes.

Les collaborateurs ont un devoir d'alerte en cas de comportements non conformes à la Charte éthique et de Conduite des affaires STEF - un dispositif d'alerte interne est à leur disposition